

CCAS DE MESSERY

Haute-Savoie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 5

Réunion du 14 avril 2025 à 19h00

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril, à dix-neuf heures, le Centre Communal d'Action Sociale de Messery, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Nathalie VUARNET, Vice-Présidente.

Etaient présents : Nathalie VUARNET, Claude GERARD, Roseline MEGHEZZI, Nathalie RENAUD, Elisabeth LANVERS, Valérie DURET, Marie-Rose REDON, Chantal CHEVAUX, Daniel BOCQUET.

Etaient absents : Serge BEL (excusé), Lucille SCHEFZICK (excusée).

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 9

Date de la convocation : 31/03/2025

Secrétaire de séance : Claude GERARD

5 – Acceptation d'un don au bénéfice du CCAS :

L'acceptation de dons relève des attributions du Président ou de la Vice-Présidente en qualité d'ordonnateur des dépenses et des recettes du CCAS. Il s'agit toutefois d'une acceptation à titre provisoire en effet le don ne devient effectif qu'après acceptation définitive par le Conseil d'Administration.

Il est donc proposé aux membre du Conseil d'Administration d'accepter le don suivant au bénéfice du CCAS :

- Don en faveur du CCAS : 300.00 € de la part de M.

Vu l'article L.2242-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le dépôt de chèque d'un montant de 300.00 € de la part de M. _____ en faveur du CCAS pour soutenir les actions du CCAS,

Après avoir entendu le rapporteur et délibéré,

Le Conseil d'Administration du CCAS,

Accepte le don, à l'unanimité des suffrages exprimés, de M. _____ et

affecte la somme au budget principal pour soutenir les actions du CCAS,

Ainsi fait délibéré et signé, les jours, mois et an que dessus par les membres présents,

Nathalie Vuarnet
Vice-Présidente du CCAS

